



138 rue de Pessac
33 000 BORDEAUX
Mél : s3-bordeaux@snefsu.net

Le 11 octobre 2017

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

C'est parce que la rentrée 2017 a été particulièrement difficile en EPS dans notre académie (cf. CP en pièce jointe), que nous tenons à vous communiquer certaines données. C'est aussi, parce que dans quelques semaines vous allez apprécier, par votre vote, le budget de l'État pour 2018 que nous tenions à vous en faire part. En effet, comme vous le savez, le budget est un acte politique majeur, car il détermine les investissements et l'avenir (sans budget, on ne peut développer ni formation, ni infrastructure, etc.).

La pratique des activités physiques, sportives et artistiques fait partie de ces investissements et est une nécessité pour la santé physique, morale et psychique de chacun.e, à tous les âges de la vie.

Par ailleurs, Le 13 Septembre dernier, à Lima, le CIO a choisi Paris pour l'organisation des JOP en 2024. Cet événement mondial ne doit pas être réservé seulement au plus haut niveau, il doit profiter à toutes et tous, et c'est dans ce sens que le développement de la pratique physique, sportive et artistique doit se faire sur tout le territoire. C'est la volonté affichée de Mme la ministre des sports de faire de la France une « nation sportive ». C'était aussi une particularité de la candidature de Paris : sortir des JO du gigantisme, et permettre qu'ils soient facteurs de développement pour toutes et tous. Ainsi, la situation de l'EPS est intéressante, car elle concerne un « passage obligé » de toute une nation, à l'école, amenant chaque élève à se confronter aux APSA (Activité Physiques Sportives et Artistiques). Les collégiens et lycéens d'aujourd'hui seront les spectateurs/ acteurs/ bénévoles des JOP de demain.

1. L'EPS dans le second degré :

A la rentrée 2017, il y a avait sur l'académie, 5 établissements dont il manquait un professeur d'EPS pour assurer les enseignements obligatoires. C'est une situation que nous n'avons pas vécue depuis des années. Le potentiel de remplacement est au plus bas (au 22 Septembre il y a déjà 28 non titulaires employés dans notre académie).

Depuis des années le rectorat fait des choix de baisses de moyens qui font gonfler les effectifs (et ne permettent pas de créer des postes en EPS) et créent des moins en terme de formation :

- 2006 : fin de dotation pour les sections sportives scolaires
- 2011 : fin de dotation pour les « groupes de 30 en EPS en lycée », (effectifs à plus de 35 aujourd'hui)
- 2016 : fin de dotation pour les options non linguistiques (dont EPS)

En collège (hors éducation prioritaire, en théorie limités à 25), les effectifs sont portés à 30 par classe. Nous avons connaissance de collèges où il y a des classes à 27 en éducation prioritaire ! En Lycée, les effectifs sont portés à 35 par classe (nous avons aussi connaissance de certains établissements qui dépassent

ce seuil : 36 à 37 ! depuis quelques années). En Lycée professionnel, afin de « faire des économies d'échelle », dans de nombreux établissements, les sections sont regroupées pour faire des groupes à 35 en EPS.

Avec de tels effectifs, l'enseignement ne peut être optimal, et, comme dans les autres matières, ce sont les élèves les plus en difficulté qui pâtissent de ces effectifs trop chargés. Les horaires doivent être augmentés tant en collège qu'en lycée. Nous proposons, dans un premier temps, le passage à :

- 4 heures en collège pour tous
- 3 heures en Lycée

La création d'installations sportives adaptées au sein même des établissements et l'abaissement du nombre d'élèves par classe participent aussi à l'augmentation du temps de pratique de chaque élève.

2. Dans l'enseignement supérieur :

A cette rentrée, de nombreux lycéen.nes se sont vu refuser l'entrée en STAPS sur « tirage au sort ». Par ailleurs, des étudiant.es de licence STAPS (ayant obtenu leur licence!) se sont vu refuser l'accès au Master MEEF (enseignement) car des capacités d'accueil en Master viennent d'être instaurées (et une sélection sur dossier a lieu) faute de moyens nécessaires pour leur permettre de suivre leurs études.

Le développement de ces sélections relève d'une politique malthusienne qui n'a pas pris en compte la hausse démographique depuis 2000.

Si ces capacités d'accueil ont été instaurées, ce n'est pas par « volonté » des universitaires, mais parce que, pour assurer de bonnes conditions d'apprentissages (et parfois de sécurité dans certaines APSA), faute de moyens en encadrement et infrastructures, il était difficile de faire autrement.

La situation est très bien résumée par le titre de cet article du Monde : « les universités n'ont pas trop d'étudiants, elles ont trop peu de moyens » : http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/28/les-universites-n-ont-pas-trop-d-etudiants-elles-ont-trop-peu-de-moyens_5193004_3232.html

C'est en ce sens qu'un plan d'urgence doit être lancé pour :

- recruter des personnels (enseignant.es, administratifs, d'entretien)
- construire et rénover les installations sportives (mais aussi universitaires)

Dans ce cadre, la réflexion sur l'ouverture d'un nouveau STAPS sur le territoire aquitain doit être étudiée (actuellement il y a un STAPS sur Bordeaux et un sur Pau).

Avec ce plan, stopper toutes formes de sélection à l'entrée à l'université (outre le baccalauréat) et durant les études serait possible, de même que de donner de bonnes conditions d'apprentissage pour les étudiants et de travail pour les personnels.

3. Les installations sportives et nos liens avec les collectivités territoriales

Le SNEP-FSU est force de proposition pour le développement des installations sportives. Notre organisation syndicale a réalisé 5 référentiels et évalue en permanence les nouvelles constructions pour une adaptation des installations aux pratiques scolaires (mais aussi extra scolaire) comme le montrent les contributions des fédérations à nos ouvrages.(tous nos référentiels ici : <http://snepfsu.net/equipe/index.php>).

Le SNEP-FSU académique travaille avec la Région « Nouvelle Aquitaine » et un Guide de programmation a été acté avec l'ancienne Région Aquitaine pour les installations sportives des lycées à venir : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?p=297>

Les sections départementales œuvrent avec les conseils départementaux au développement des installations sportives.

Les besoins sont immenses et permanents (constructions, rénovations, entretien, mais aussi budget de transport, de matériel, etc.).

Nous notons depuis quelques années, une évolution de la prise en compte des besoins pour permettre de développer des installations sportives de qualité. Toutefois, nous sommes souvent renvoyés aux contraintes budgétaires des collectivités territoriales.

La baisse des dotations aux collectivités dans le budget peut lourdement impacter l'EPS et nous nous en inquiétons fortement.

4. Le sport scolaire

En 2016-2017, l'Union Nationale du Sport Scolaire a atteint 1 150 000 licencié.es, c'est une hausse de 8 %, un record historique absolu. L'UNSS est aussi la première fédération sportive féminine et, par ses pratiques innovantes, favorisant l'éthique, la pratique en équipe, permet de faire évoluer le sport de façon général. L'engagement des acteurs de l'UNSS (enseignants.es d'EPS, cadres de l'UNSS, chefs d'établissement, etc..) va dans le bon sens.

Une Association Sportive est obligatoire dans chaque établissement scolaire du second degré, cela permet un accès, sur tout le territoire, aux pratiques physiques, sportives et artistiques volontaires et une première formation à la vie associative.

Pourtant, les contraintes budgétaires pèsent de plus en plus lourdement sur les Associations Sportives Scolaires et les services départementaux et Régionaux de l'UNSS. Pour organiser les rencontres et compétitions le coût des transports augmente continuellement, mais les subventions elles n'augmentent pas.

Le sport scolaire fonctionne essentiellement avec :

- la subvention du Ministère de l'Education Nationale
- l'apport des collectivités territoriales
- l'apport des familles (licence)

C'est pourquoi le renforcement de la subvention du Ministère et les aides des collectivités territoriales sont des enjeux forts pour le développement de la pratique sportive scolaire volontaire dans le cadre de l'UNSS.

5. La reconnaissance des personnels

Le budget 2018 est bâti sur un postulat de départ : la fonction publique est un coût. Ce n'est pas acceptable. Les services publics sont une richesse pour notre pays et pour faire vivre les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité tous les jours, sur tout le territoire.

Les agents qui œuvrent quotidiennement au développement des services publics doivent être respectés et les mesures de non reconnaissance de leur travail doivent être levées :

- gel du point d'indice
- instauration d'un jour de carence
- possible décalage du protocole PPCR
- augmentation de la CSG

Le salaire est la première reconnaissance du travail. Nous notons par cette volonté de réduire fortement le salaire des fonctionnaires (déjà très en dessous de la moyenne de l'OCDE pour les enseignants), la volonté de nier leur engagement quotidien et l'importance de délivrer un enseignement de qualité.

Sur le terrain des pratiques, il est évident pour nous qu'il est nécessaire d'investir pour préparer l'avenir pour les jeunes qu'ils soient collégiens, lycéens ou étudiants. Pourtant le budget 2018 prévoit la suppression de 2600 ETP dans le second degré et de 200 postes d'administratifs. Si le budget de l'ENS est en hausse de 700 millions, cela reste bien insuffisant au regard des besoins et de la hausse démographique. Par ailleurs, la reconnaissance de nos métiers doit aussi passer avant la réduction de l'ISF.

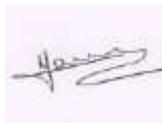
Par ailleurs, des choix évidents doivent être faits pour lutter contre l'évasion fiscale (50 à 80 milliards par an en France : c'est le premier budget de l'Etat.... qui s'évade). Enfin des sommes considérables sont versées en dividendes (52 milliards au premier trimestre pour le CAC 40, en hausse de 26.5% !), nous pensons que ces profits peuvent servir à développer les solidarités en développant les services publics qui sont « la richesse de ceux qui n'en ont pas ».

C'est sans aucun doute pour toutes ces raisons que les enseignants d'EPS étaient massivement en grève le 10 octobre (plus de 50%) et fortement représentés dans les manifestations !

En espérant que vous serez attentifs à notre démarche qui vise à vous expliciter la situation dans nos établissements scolaires et universitaires, nous vous prions d'agréer, Mesdames Messieurs les parlementaires, nos salutations sincères. Nous restons disponibles pour une rencontre ou de plus amples informations.

Pour le bureau académique du SNEP FSU,

Nathalie Lacuey co-secrétaire académique



Alain De Carlo co-secrétaire académique

